



N° 07-05

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution €/100 P.	Cautions certificat €/100 P.
0105			COQS, POULES, CANARDS, OIES, DINDONS, DINDES ET PINTADES, VIVANTS, DES ESPECES DOMESTIQUES :		
	11.		- D'un poids n'excédant pas 185 g :		
			- - Coqs et poules :		
			- - - Poussins femelles de sélection et de multiplication :		
	11.11	9000	- - - - de race de ponte <i>toutes destinations à l'exception des U.S.A. ....</i>	1,20	0,00
	11.19	9000	- - - - autres <i>toutes destinations à l'exception des U.S.A. ....</i>	1,20	0,00
			- - - Autres :		
	11.91	9000	- - - - de race de ponte <i>toutes destinations à l'exception des U.S.A. ....</i>	1,20	0,00
	11.99	9000	- - - - autres <i>toutes destinations à l'exception des U.S.A. ....</i>	1,20	0,00
	12.00	9000	- - Dindes et dindons <i>toutes destinations à l'exception des U.S.A. ....</i>	2,40	0,00
			- - Autres :		
	19.20	9000	- - - Oies <i>toutes destinations à l'exception des U.S.A. ....</i>	2,40	0,00



N° 07-05

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution	Cautions certificat
				€/100 Kg.	€/100 Kg.
0207	12. 12.10 12.10 12.90 12.90	9900 3 3	VIANDES ET ABATS COMESTIBLES, FRAIS, REFRIGERES OU CONGELES, DES VOLAILLES DU N° 01.05 : - de coqs et de poules : - - non découpés en morceaux, congelés : - - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70 %" : - - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés - - - - autres . à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak..... . à destination de Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine ..... . autres destinations.....	49,50	6,00
			49,50	6,00	
			0,00	6,00	
			- - - présentés plumés, vidés sans la tête ni les pattes, et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65 %", ou autrement présentés : - - - - "Poulets 65 %" : - - - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés - - - - - autres . à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak ..... . à destination Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine ..... . autres destinations.....	49,50	6,00
			49,50	6,00	
			0,00	6,00	
			- - - - Coqs et poules présentés plumés, vidés sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier en composition irrégulière :		
			- - - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés		



N° 07-05

N° nomenclature			Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution	Cautions certificat	
					€/100 Kg.	€/100 Kg.	
0207	12.90	9990	3	----- autres			
				. à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak .....	49,50	6,00	
				. à destination de Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine .....	49,50	6,00	
					. autres destinations.....	0,00	6,00
					-- Morceaux et abats congelés :		
					--- Morceaux :		
					---- non désossés :		
					----- Demis et quarts :		
					----- de coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés		
	14.20	9900	6	----- autres			
. à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak.....				0,00	2,00		
. à destination de Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine .....				0,00	2,00		
				. autres destinations.....	0,00	2,00	
				----- Cuisses et morceaux de cuisses :			
				----- de coqs et poules, dont le fémur et le tibia sont complètement ossifiés			
	14.60	9900	6	----- autres			
. à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak.....				0,00	2,00		
. à destination de Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine .....				0,00	2,00		
				. autres destinations.....	0,00	2,00	



N° 07-05

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution	Cautions certificat
				€/100 Kg.	€/100 Kg.
0207	14.70	9190	6		
	14.70	9290	6		

----- autres :

----- Demis ou quarts, sans les croupions :

----- de coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés

----- autres

    . à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak..... 0,00 2,00

    . à destination de Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine ..... 0,00 2,00

    . autres destinations..... 0,00 2,00

----- Parties comprenant une cuisse entière ou un morceau de cuisse et un morceau de dos n'excédant pas 25% du poids total :

----- de coqs et poules, dont le fémur est complètement ossifié

----- autres

    . à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak..... 0,00 2,00

    . à destination de Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine ..... 0,00 2,00

    . autres destinations..... 0,00 2,00



N° 07-05

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution €/100 P.	Cautions certificat €/100 P.		
0407	00.11	9000	1	OEUFs D'OISEAUX, EN COQUILLES, FRAIS, CONSERVES OU CUITS :			
				- De volailles de basse-cour :			
	00.19	9000	2	- - A couvrir (1):			
				- - - De dindes ou d'oies			
				<i>toutes destinations sauf U.S.A.....</i>	1,98	0,00	
				- - - Autres			
				<i>toutes destinations sauf U.S.A.....</i>	0,99	0,00	
					Taux/100 KGn		
	00.30	9000	3	- - Autres			
				. à destination de : Japon, Corée du sud, Malaisie, Thaïlande, Taiwan, Philippines.....	20,00	3,00	
				. à destination de : Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Yémen, Hong-Kong SAR, Russie et Turquie.....	-	3,00 <sup>❖</sup>	
				. autres destinations sauf Suisse.....	-	2,00	
0408	11.	9100	4	OEUFs D'OISEAUX, DEPOURVUS DE LEURS COQUILLES ET JAUNES D'OEUFs,			
				FRAIS, SECHES CUITS A L'EAU OU A LA VAPEUR, MOULES, CONGELES OU			
					AUTREMENT CONSERVES, MEME ADDITIONNES DE SUCRE OU D'AUTRES		
					EDULCORANTS :		
				- Jaunes d'œufs :			
				- - Séchés :			
				- - - impropres à des usages alimentaires			
	11.80			- - - Autres :			
	11.80	9100	4	- - - - propres à des usages alimentaires			
				<i>toutes destinations sauf Suisse.....</i>	50,00	10,00	

❖ à l'exception de la Turquie pour laquelle la caution à mettre en place est de 2,00 €/100KGn



N° 07-05

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution	Cautions certificat	
				€/100 Kg.	€/100 Kg.	
0408	19.		- - Autres :			
			- - - impropres à des usages alimentaires			
			- - - Autres :			
	19.81		- - - - Liquides :			
	19.81	9100	5	- - - - - propres à des usages alimentaires <i>toutes destinations sauf Suisse.....</i>	25,00	5,00
	19.89			- - - - autres, y compris congelés :		
19.89	9100	5	- - - - - propres à des usages alimentaires <i>toutes destinations sauf Suisse.....</i>	25,00	5,00	
	91.		- Autres :			
			- - Séchés :			
			- - - impropres à des usages alimentaires			
			- - - autres :			
91.80			- - - - propres à des usages alimentaires			
91.80	9100	6	- - - - - <i>toutes destinations sauf Suisse.....</i>	73,00	15,00	
	99.		- - Autres :			
			- - - impropres à des usages alimentaires			
			- - - autres :			
99.80			- - - - propres à des usages alimentaires			
99.80	9100	7	- - - - - <i>toutes destinations sauf Suisse.....</i>	18,00	4,00	



**Restitutions du secteur ŒUFS ET VOLAILLES**

Applicable à compter du 20/09/2007

**NOTES**

(1) Ne sont admis dans cette sous position que les œufs de volailles de basse-cour répondant aux conditions fixées par les autorités compétentes des communautés européennes, transportés dans des emballages portant au moins la mention "œufs à couver " et éventuellement d'autres indications visées à l'article 5 paragraphe 3 du règlement C.E.E N° 2782/75 du Conseil (JO L 282 du 1,11,1975, p. 100).

-----

(\* ) Les produits entrant dans le champ d'application des directives citées ci-après doivent satisfaire aux conditions de marquage et de salubrité telles que prévues au :  
Chapitre XI de l'annexe de la directive 89/437/CEE doivent également satisfaire aux conditions de marquage de salubrité prévues par cette directive,  
Chapitre XII de l'annexe de la directive 71/118/CEE doivent également satisfaire aux conditions de marquage de salubrité prévues par cette directive.